



Dépénalisation des drogues au Portugal : bilan 20 ans après




Note 2021-03, OFDT, 27 p.
Juin 2021

Le Portugal est le premier pays du monde qui a opéré une réforme pénale visant, avant tout, à favoriser l'accès aux soins pour les usagers de drogues classées comme stupéfiants. Depuis le 1er juillet 2001, la consommation et la détention en petite quantité (à des fins d'usage personnel) ne constituent plus un délit, passible de peines d'emprisonnement: elles restent interdites mais il s'agit d'infractions administratives, adossées à un objectif prioritaire d'orientation des usagers toxicodépendants vers une prise en charge sanitaire.

En juillet 2021, vingt ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, quel bilan et quelles leçons peut-on tirer de l'expérience portugaise ? Cette synthèse fait le point sur l'ensemble des indicateurs disponibles. Après avoir retracé le contexte d'adoption de la loi du 29 novembre 2000, qui s'inscrit dans un historique de "sanitarisation" de la question des drogues, la note revient sur les principales évolutions observées en matière de consommation, de santé publique, de fonctionnement du système pénal, d'offre et de trafic, de réduction du coût social lié aux drogues. Elle montre que l'originalité de l'approche portugaise a consisté à mettre la réduction des risques au centre de sa réflexion sur les drogues et de faire de la dépénalisation l'instrument d'une politique sanitaire.

Auteurs : Ivana Obradovic, Marguerite de Saint-Vincent

 [Télécharger](#) la note (fichier PDF, 910 Ko)